



DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
Mairie  
19500 MEYSSAC  
TEL 05.55.25.40.20

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux et le 19 du mois d'octobre à 19 heures, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

**Membres en exercice : 15**

**Membres présents : 10**

**Membres votants : 14 ( 4 pouvoirs )**

**PRESENTS :** CARON Christophe, MACHE Pierre, Stéphanie CISCARD, , Nicolas TARDIF, Stéphane LARCIER, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD , DEVILLERS Dominique.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Isabelle SEGUY (pouvoir S. Ciscard )

Isabelle VIRONDEAU ( pouvoir C. Caron ) Emmanuelle DUPUY ( pouvoir N. Tardif)

Stéphane FARGE ( pouvoir Ivan Ricordel ) Alexandre TRONCHE.

**Secrétaire de séance :** Murielle GENTE

**Date de convocation :** 14 octobre 2022

### DELIBERATION N° 2022.57 autorisation de signature convention avec la Fédération Départementale des Chasseurs 19 bac déchets de venaison.

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Corrèze qui sollicite l'autorisation d'implanter un bac de collecte des déchets de venaison sur la voie d'accès de la station d'épuration ( parcelle AN 234 ).

Il indique que la gestion de ce bac sera effectuée conjointement par la fédération départementale et les sociétés de chasse locales qui seront bénéficiaires du service.

Le conseil municipal, après délibération,

- ✓ **valide** à l'unanimité la demande
- ✓ **autorise** le maire à signer la convention d'occupation précaire et révocable encadrant l'installation d'un bac d'équarrissage collectif.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Christophe CARON



<b>Suffrages exprimés</b>	14
<b>Pour</b>	14
<b>Contre</b>	0
<b>Abstentions</b>	0